

ancien
MONASTÈRE
de Sainte-Croix

SCIC SA Nouveau Monastère

Sainte-Croix, le 12 avril 2019

Madame, Monsieur, cher sociétaire,

Nous vous prions d'assister à notre prochaine
Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le:
Samedi 27 avril 2019 à partir de 9h,
à l'Ancien Monastère de Sainte-Croix, 54 place de l'Eglise-Temple, 26150 SAINTE-CROIX

L'**ordre du jour** de l'**assemblée générale ordinaire** est le suivant :

- Audition du rapport du Conseil d'Administration
- Audition du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus au conseil d'administration de sa gestion
- Affectation du résultat et montant des réserves
- Remboursement anticipé de parts et perte de la qualité de sociétaire
- Renouvellements et élections de nouveaux membres du conseil d'administration
- Questions diverses
- Pouvoir pour les formalités

L'**ordre du jour** de l'**assemblée générale extraordinaire** est le suivant :

- Modification du préambule de nos statuts
- Modification de l'article 4 portant sur l'objet social
- Modification de l'article 5 portant sur le siège social
- Modification de l'article 27 portant sur la révision coopérative

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous trouverez les documents relatifs à cette assemblée :

Ci-joints et consultables sur

<http://www.le-monastere.org/scic-nouveau-monastere/ag-du-27-avril-2019/>

- Le rapport du Conseil d'Administration activité 2018,
- Les comptes annuels 2018,
- Le projet des résolutions,

Société Coopérative d'Intérêt Collectif SA Nouveau Monastère à capital variable
Siège social : 54, place de l'Eglise-Temple, Le Village 26150 SAINTE-CROIX - 04 75 21 22 06
N° Siret 530 053 495 RCS de Romans – www.le-monastere.org

- Une formule de pouvoir,
- Un bulletin de vote par correspondance par collège,
- Un bulletin de candidature au Conseil d'Administration,
- Un bulletin de souscription au Capital en cas de nouvelle souscription

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez :

- Soit donner procuration à un autre associé de la SCIC en complétant le pouvoir ci-joint
- Soit adresser une procuration à la société sans indication de mandat.
- Soit voter par correspondance en complétant le bulletin joint

Notez que pour toute procuration envoyée sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le gérant et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Vous remerciant d'accuser réception de cette convocation et de m'informer de votre présence, représentation ou absence avant le vendredi 19 avril 2019, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher sociétaire, nos salutations distinguées.

Caroline LIGOUY

Présidente

caroline.ligouy@le-monastere.org

06 61 89 25 21